Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 81 (1993)

Heft: 10

Artikel: Assurance maternité : la gestation continue

Autor: sk

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-280418

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

des 24 initiantes, une Tessinoise, deux Romandes et quatre Alémaniques, qui exposent leur point de vue à tour de rôle; questions, réponses, photos... comme dans toutes les conférences de presse. Mais ce n'est pas fini: les Femmes silencieuses font le tour de la salle en brandissant des ballons sur lesquels est écrit: patience, Geduld, patience, Geduld... Elles s'alignent, les ballons éclatent, la conférence de presse est terminée.

L'Helvetia du logo de l'initiative – sur fond de soleil – tient une plume pour corriger la loi et s'appuie sur un paragraphe.

Interruption de grossesse

Colloque

(sk) – Une initiative parlementaire demande la révision des paragraphes concernant l'avortement dans le Code pénal (interruption de grossesse non punissable durant les trois premiers mois). Les délibérations du Conseil national débuteront en 1994.

Un colloque, d'ores et déjà agendé au samedi 30 octobre à Berne, devrait permettre de réactiver une discussion latente depuis plusieurs années. Son but, outre une information sur l'état actuel de la question, est l'élaboration d'un consensus pour la marche à suivre et la mise sur pied d'un lobby largement soutenu. Plusieurs associations se sont déjà annoncées participantes, notamment l'Association suisse pour les droits de la femme (ADF), l'Alliance de sociétés féminines suisses (ASF), l'Organisation pour la cause des femmes (OFRA) et les associations liées à la décriminalisation de l'avortement.

Les organisatrices lancent un appel à toutes les organisations, associations et personnes intéressées à participer à ce groupe de travail (français et allemand sans traduction) afin qu'elles s'annoncent au plus vite auprès de:

OFRA-CH, Bollwerk 39,
3011 Berne.
Tél. (031) 311 38 79.

Rencontre des théologiennes

Mystique féminine

(c) – Des œuvres d'art féminines et chrétienne créées pendant la guerre de Trente Ans ont été au centre de la rencontre annuelle de l'Association suisse des théologiennes, les 5 et 6 septembre dernier à Bâle. Veronika Merz, traductrice de littérature juive et féministe, a emmené une vingtaine de participantes à Bad Teinach en Forêt-Noire (Allemagne). Elles ont pu observer les tableaux d'autel, inspirés de la mystique juive de la kabbale, qui, à travers de nombreuses figures de femmes, expriment l'espérance de la princesse Antonia en un temps de paix. Ce document de mystique chétienne, dont l'état de conservation est exceptionnel, veut enseigner à s'ouvrir à une largeur et à une profondeur intérieure plus grandes.

Née il y a plus d'une cinquantaine d'années, l'Association suisse des théologiennes a ajouté maintenant à son nom le terme de «réformées». Cela devrait favoriser la fondation d'une Association de théologiennes catholiques, sans perdre de vue les intérêts professionnels des femmes pasteurs, que la récession rend encore plus urgents.

Assurance maternité

La gestation continue

(sk) – Comme nous l'avions annoncé dans notre dernier numéro, un comité s'est créé pour relancer le débat sur l'assurance maternité, en particulier en revendiquant un congé maternité payé de seize semaines. Nombreuses ont été les lectrices qui nous ont fait parvenir leur soutien à cette pétition.

Depuis, la situation a évolué. Une majorité de femmes trouvent ce projet trop minimaliste. Le comité vaudois a planché sur une plate-forme pour une véritable assurance et protection de la maternité, plate-forme qui a été adoptée par le comité national. Quant aux Tessinoises, elles ont concocté une pétition allant dans le même sens (voir pages cantonales). Le comité en gestation lance donc un nouveau manifeste Pour une véritable reconnaissance de la maternité. S'interrogeant sur l'eurocompatibilité de notre pays – la Suisse en ce domaine fait figure de tiers monde de l'Europe – le manifeste comporte les revendications suivantes:

- une assurance maternité indépendante de l'assurance maladie;
- un financement solidaire;
- un congé maternité payé intégralement d'au moins 16 semaines après l'accouchement;
- un mois de congé supplémentaire pour les femmes qui allaitent;
- la compensation intégrale du salaire en cas d'incapacité de travail liée à la grossesse;
- la possibilité de prolonger le congé maternité par un congé parental (père ou mère) avec garantie de l'emploi;
- l'extension de ces mesures aux familles qui accueillent un enfant en vue d'adoption.

L'ensemble de ces revendications conclut par la nécessité de développer une réelle politique de la famille (allocations, prestations, bonus éducatif, structures d'accueil des enfants, etc.), cela s'inscrivant dans le cadre de l'Année de la famille.

Si vous voulez des manifestes à faire signer, et/ou si vous désirez participer à cette campagne, contactez le «comité en gestation»:

Vaud: Collectif femmes en grève, case post. 275, 1000 Lausanne 17, tél. (021) 312 37 96.

Genève: Collectif 14 Juin, Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève.

Fribourg: SSP/VPOD, case postale 971, 1700 Fribourg, tél. (037) 22 74 45.

La Chaux-de-Fonds: Nadia Personeni, Jardinets 3, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Valais: Liliane Andrey, La Ferme, 1906 Charrat, tél. (027) 23 15 05.

Délémont: Guite Theurillat, rue Chêtre 13, 2800 Délémont.

Coordination: SSP/VPOD, case postale 1360, 1001 Lausanne, tél. (021) 323 88 33.

UNIVERSITE DE LAUSANNE UNIL

La Faculté de théologie ouvre une inscription pour un poste

de professeur ordinaire de science des religions

Enseignement sur deux axes principaux: a) introduction à la connaissance des phénomènes religieux non chrétiens; b) réflexion fondamentale sur le phénomène religieux, sa genèse et ses structures.

Le titulaire devra être capable de collaborer aux enseignements parallèles existant dans d'autres facultés de l'Université, notamment dans le cadre du «Département interfacultaire d'histoire et des sciences des religions», et aux enseignements d'histoire des religions de la Faculté de théologie de l'Université de Neuchâtel et de la Faculté des lettres de l'Université de Genève.

Entrée en fonction: **1er septembre 1995.**

Le domaine de spécialisation ne devrait pas être l'Islam. Les candidats doivent être porteurs d'un doctorat de science ou d'histoire des religions, ou d'un doctorat en théologie (ou tire jugé équivalent).

Les dossiers de candidature doivent parvenir avant le **15 décembre 93** au Doyen de la Faculté de théologie, Université de Lausanne, BFSH 2 - CH - 1015 Lausanne. Le cahier des charges peut être obtenu auprès de la Faculté.

Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.